

## Pouvoirs des membres en vue de l'AG du 04/09/2020

En application de la décision du CA du BWBC du 07/05/2020, dans le cadre de la crise Covid-19, tous les clubs sont réputés en ordre de Trésorerie à la date de l'AG.

En application des décisions des divers niveaux, la saison 2019-2020 est considérée comme complète → le nombre de voix/club est arrêté au moment de la suspension des compétitions.

### RAPPEL Statuts

#### 8. Article 8 : Composition

L'AG se compose de :

- ❖ des administrateurs sans droit de vote ;
- ❖ des délégués des membres associés effectifs, avec droit de vote selon les modalités suivantes :
  - pour toute proposition de modification hormis celles se rapportant aux compétitions jeunes chaque membre associé effectif a 1 voix par équipe participant à l'entièreté des compétitions séniors de l'association, de la FVWB et de la FRBVB pour la saison sportive en cours avec un maximum de 3 ;
  - pour toute proposition de modification sur les propositions de modifications concernant les compétitions jeunes chaque membre associé effectif a droit à 1 voix par équipe de jeunes participant à l'entièreté des championnats jeunes de l'association pour la saison sportive en cours avec un maximum de 3 ;
  - les délégués des deux membres associés loisirs de l'association disposant de leur propre matricule ont 3 voix chacun tout en :
    - ♦ n'étant autorisé à voter que sur les statuts et, dans le ROI, les parties « règlement administratif », « organisation structurelle » et l'organisation spécifique des compétitions loisirs ;
    - ♦ sachant que tout vote sur l'organisation spécifique des compétitions loisirs nécessite la majorité des voix des deux membres associés loisirs de l'association ;
- ❖ des membres associés adhérents, sans droit de vote.

### RAPPEL ROI

#### 4. Article 4 : Participation

- 4.1. Les AG sont ouvertes aux clubs en ordre de trésorerie, les deux clubs loisirs étant réputés toujours en ordre de trésorerie. Ceux-ci peuvent se mettre en règle au début de l'AG.
- 4.2. Tout délégué de club doit être porteur d'une procuration signée par le président et le secrétaire du club qu'il représente sauf s'il est une de ces deux personnes. Un délégué peut représenter deux clubs.
- 4.3. Conformément au ROI de la FVWB, la représentativité des loisirs s'effectue par le biais des deux membres associés loisirs de l'association disposant de leur propre matricule.
- 4.4. Tout administrateur et tout délégué de club doit être présent de l'ouverture à la levée de la séance de l'AG, sauf autorisation du CA. Tout départ prématuré non autorisé d'un délégué de club entraîne l'amende prévue.
- 4.5. L'absence d'un club à l'AG entraîne l'amende prévue.

En conséquence et en bref :

- si un président ou un secrétaire représente son club → pas de procuration
- dans tous les autres cas, procuration signée par le président et le secrétaire du club
- un délégué peut représenter au maximum 2 clubs

#### Procuration :

Nous soussignons :

Président : Nom, Prénom \_\_\_\_\_

N° Licence : \_\_\_\_\_

Secrétaire : Nom, Prénom \_\_\_\_\_

N° Licence : \_\_\_\_\_

Donnons procuration à : Nom, Prénom \_\_\_\_\_

N° Licence : \_\_\_\_\_

Pour représenter notre club : NOM \_\_\_\_\_, Matricule : \_\_\_\_\_

Lors de l'AG du BWBC asbl du 04/09/2020

Signatures

Président :	Secrétaire :	Délégué :

**Décompte voix/club :**

	club	équ S	nbre voix	équ J	nbre voix jeune
0012	Forza Uccle	2	2	2	2
0020	Barrio Jette	1	1	1	1
0024	CAPCI	4	3	0	0
0040	Flashing Femina	2	2	0	0
0108	Sporta Brussels Volley	9	3	6	3
0222	VC Moortebeek	1	1	0	0
0563	Union Drogenbos	2	2	2	2
0601	Royal US Bousval	3	3	0	0
0604	VC Tubize	5	3	0	0
0610	Limal-Ottignies SG	6	3	3	3
0802	Volley Club Perwez	5	3	0	0
1064	Bruxelles Est VC	15	3	2	2
1251	Ancienne	2	2	0	0
1438	V.C. Braine	1	1	0	0
1563	BW Nivelles	9	3	3	3
1762	Royal Rixensart	7	3	6	3
1899	VC Chaumont	10	3	2	2
2005	AXIS GUIBERTIN	7	3	5	3
5151	Anderlecht Volley Team	1	1	0	0
5164	Star Ice	3	3	2	2
5197	Yoop Tigers	3	3	1	1
5214	Villers Volley	7	3	4	3
5217	VC Eagles	4	3	0	0
5221	Phenix Koekelberg VC	3	3	0	0
5223	Ixelles Volley	7	3	3	3
5224	VBC Lasne	1	1	0	0
8002	Loisirs Bxl-Capitale		3		0
8007	Loisirs Bt-Wallon		3		0
		<b>TOTAUX</b>	<b>70</b>		<b>33</b>

Toute contestation concernant ces nombres de voix et les pouvoirs des délégués doivent être soulevés avant le début de l'AG. Une fois celle-ci commencée, plus aucune contestation ne sera recevable.

Pour le CA du BWBC asbl  
JANS Philippe  
Secrétaire f.f.